



Famille et emploi intérimaire

Par **guilorque**, le **29/01/2022** à **07:30**

Bonjour.

Une entreprise peu t'elle interdire l'emploi d'intérimaire au titre que ceux-ci on de la famille dans l'entreprise ?

Je pose cette question puisque depuis le rachat de l'entreprise dans la qu'elle je travaillait, ces la nouvelle politique, ne plus prendre en intérim ou d'embaucher des personnes ayant de la famille dans l'entreprise.

Chose qui ces démontrée à un point assez important, comme je l'avait dit en guise d'exemple dans mon précédent poste avant modification : Il on été à cassé le contrat d'une intérimaire puisque celle-ci était la fille de la cousine d'une employer...Chose que je trouve assez extrême.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2022** à **08:15**

Bonjour,

Rie compris à votre prose, trop de fautes pour que ce soit clair.

Merci de renouveler étant plus clair.

Par **guilorque**, le **29/01/2022** à **11:32**

Chose fait, j'espère que cela sera mieux ainsi

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2022** à **23:10**

Bonsoir c'est de la ségrégation. Contacter l'inspection-du-travail est une possibilité.